

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2020 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25/11/2020 **Date d’affichage :** 25/11/2020

L’an deux mil vingt, le 30 du mois de novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 19 / 23. **Votants :** 20 / 23.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Garetti, Grillot, Héraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier, Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Durand, Grillot, Liabeuf, Miserolle, Monerrat, Mondon.

Absents : Mesdames Juban, Mourvillier, Monsieur Crespo.

Excusé : /.

Procuration : de Madame Lopes à Monsieur Barneron.

Madame Grillot été désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Consultation de banque : attribution du crédit relais.

Rapporteur : Monsieur Barneron

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (Par : - Pour : 19 - Contre : 0 – Abstention : 0) de réaliser un Crédit Relais, d’un montant de **200 000.00€ sur 18 mois**, dans l’attente du FCTVA et des subventions, auprès de la Caisse d’Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE, les conditions de cet Le Maire est autorisé à signer tout document y afférent.

L’arrivée de Madame Durant à 18h38 porte le nombre de présents à 19 et de votants à 20.

Délibération n°2

Objet : Consultation de banque : attribution d’un emprunt.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 16 - Contre : 1 Monsieur Garetti - Abstentions : 3 Messieurs Ronze – Bouchon – Madame Miserolle) décide de demander à la ‘Caisse Régionale Du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes’ un prêt d’un **montant de 400 000.00 € sur une durée de 5 ans**.
Le conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l’emprunt.

Délibération n°3

Objet : Décision modificative n°3 au Budget primitif.

Rapporteur : Monsieur GRILLOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les ouvertures suivantes de crédits :

- **Crédits à ouvrir en dépenses : Article 2313 : 494 478.30€**
- **Crédits à ouvrir en recettes : Article 1641 : 494 478.30€**

Le conseil municipal constate l’équilibre du budget après ouvertures des crédits précités et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Modification des tarifs de l’école de musique.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) dit que les tarifs relatifs à 'l'atelier Chant adulte - personne seule et couple' sont supprimés du fait de l'arrêt de la chorale et de la suppression du poste de Chef de chœur au 01/09/2020.

Conformément à la délibération du 10/07/2020, la réduction de 15% est maintenue sur le prochain 'pack enfant', ce qui représente une réduction de 20.10 euros par enfant, soit un total de 241.20 euros pour les 12 enfants identifiés.

Le conseil municipal consent une réduction de 10% sur les tarifs 2020 / 2021 pour le :

- 'Pack enfant' avec orchestre, formation musicale et instrument.
- 'Pack adolescent' pratique d'un instrument sans cours de solfège.

Les tarifs suivants sont inchangés :

- Adhésion à l'école de musique dont les adhérents à l'ensemble instrumental. 26.00€.
- 2^{ème} pratique collective supplémentaire 107.00 €.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Marchés publics 'Réhabilitation et mise aux normes de Sainte-Thérèse' – Approbation du nouveau planning.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le nouveau planning prévisionnel, portant prorogation des études et travaux au 31/01/2021. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Date du dernier conseil municipal en 2020 : 16/12.

Dates des conseils municipaux en 2021 : 13/01 – 17/02 – 17/03 – 14/04 – 11/05 – 16/06 – 21/07 – 18/08 - 15/09 – 13/10 – 16/11 – 15/12.

**Le Maire,
Philippe BARNERON.**

